

**LA CFDT EST
SIGNATAIRE
DES ACCORDS
DU RÉSEAU
DES CFA BTP**

Grâce à la CFDT les nouveaux accords stabilisent le futur des salariés des CFA-BTP



Il y a deux ans, dans les accords proposés par le CCCA-BTP, le compte n'y était pas et la CFDT a fait valoir, avec raison, son droit d'opposition.

Après une année de négociation durant laquelle la CFDT a œuvré pour défendre ses positions et faire avancer les contenus dans l'intérêt des salariés du réseau, les textes proposés aujourd'hui, même s'ils ne sont pas parfaits, permettent :

- La non-dénonciation des accords de 82 avec le risque d'une application pure et simple de la convention collective des Etam du bâtiment pour les salariés du réseau ;
- La reconnaissance du travail effectif et le maintien des acquis ;
- La possibilité de négociation au niveau régional ;
- La revalorisation des grilles de salaire (sans l'avancement au mérite que l'on voulait nous imposer !) ;
- Le maintien des acquis des personnels administratifs et de service ;
- Le maintien des 10 semaines non travaillées et le calcul du travail effectif sur 41 semaines pour le personnel enseignant et d'animation ;
- La Formation Continue calée sur l'organisation générale de l'apprentissage.

AVEC 38,67 % de représentativité,
la CFDT a pu peser fortement dans les négociations
afin de faire aboutir ses revendications en faveur
des salariés du réseau.

Une CFDT FORTE = Un réseau renforcé !